



## Déclaration liminaire de la FSU43

CHSCTD du 17-10-2022

Madame la DASEN,

Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT-D

Dans un contexte de fort mécontentement social et de mobilisation dans lesquelles nos collègues expriment l'exigence impérative d'une revalorisation salariale et de reconnaissance de leurs métiers, nous voici réunis pour ce qui sera, sans doute, le dernier CHSCT-D puisque cette année sera marquée par leur disparition et le début des Formations Spécialisées en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail.

Depuis 2014, les CHSCT sont sortis de la confidentialité et nous constatons que cette instance est de plus en plus connue des personnels qui n'hésitent pas à se tourner vers elle pour demander aide ou conseils. Les registres obligatoires de santé sécurité au travail, se sont généralisés progressivement, quoi qu'encore trop lentement, et leur utilité n'est plus vraiment contestée.

Le CHSCT-D dont les missions sont de constater, analyser et faire des propositions en matière de prévention s'est retrouvé confronté à une multitude de risques professionnels qu'il a contribué à mettre en évidence. Parmi ceux-là, nous avons fréquemment cités **les classes chargées, la gestion des élèves hautement perturbateurs, la destruction des collectifs de travail** par les dernières contre-réformes qui sont des sources de souffrance pour les personnels. En tant que représentants de ces personnels, nous sommes aux premières loges de ce spectacle désastreux. Nous constatons avec effroi que **les conditions de travail se dégradent** tant qu'elles poussent toujours plus de collègues à demander des disponibilités, des reconversions, des ruptures conventionnelles ou des démissions pures et simples !

La **crise de recrutement** que nous dénonçons depuis longtemps et qui a été mise en lumière par les médias à la rentrée s'explique en partie par la pénibilité du métier, pénibilité que personne en haut lieu ne reconnaît, alors même que l'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, protéger la santé physique et mentale des travailleurs et tendre à l'amélioration des situations existantes. Au lieu de soigner les gens au travail, on les pousse vers la sortie, et on résout la crise avec des job dating et des annonces à Pôle Emploi !

Nous nous félicitons, certes, du recrutement de la Liste Complémentaire, que nous réclamions avec force, mais celui-ci a été trop tardif !

Pour compenser le manque de personnels, on assiste à la **montée des effectifs de contractuels** qui subissent toutes les contraintes de la précarité. Cette improvisation et ce manque d'anticipation pèsent sur les équipes et sur l'identité professionnelle : personnels sont tellement bien outillés au

cours des quatre jours de formation qu'ils ont reçus que des démissions ont eu lieu dès les premiers jours, accroissement de la charge de travail des équipes, désorganisation dès la rentrée...

La **réforme annoncée du lycée professionnel** renforce l'emprise directe des régions et des entreprises dans la formation, au détriment du socle des enseignements généraux et des missions de l'EN. La FSU et le SNUEP-FSU considèrent d'ores et déjà qu'au vu de la restructuration telle qu'envisagée, les nouvelles modifications de conditions d'emploi et l'organisation du travail des enseignant.es et de tous les personnels de lycée professionnel (CPE, AED, intendance, direction) présentés comme non négociables en audience (augmentation des stages, révision de la carte des formations selon les besoins locaux, répartition locale des volumes horaires...) risquent d'avoir des effets sur leur santé.

Dans les lycées, **la dernière réforme** a eu un effet clairement nocif sur leurs conditions de travail, avec la multiplication des classes dans certaines disciplines, les pressions générées par le contrôle continu, par les remplacements non assurés et les programmes infaisables dans un temps restreint du fait des épreuves de spécialité du bac en mars.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, **les opérations et résultats du dernier mouvement**, continuent d'ajouter de l'incompréhension, de la déception et de la colère à ce sentiment de mépris grandissant depuis plusieurs années. Ce n'est pas la proposition du ministre lancée hier sur RTL qui va améliorer les choses. Faire surveiller les récréations du temps de midi pour gagner plus ... Et pourquoi ne pas assurer les transports scolaires tant qu'on y est ? Il paraît qu'on manque de chauffeurs de bus ?

En outre, des situations d'inclusions problématiques sont déjà remontées par les collègues, sans solution face à des situations très violentes, dont certaines seront abordées ce jour. Des élèves avec notification sont encore sans accompagnement faute d'AESH recruté.e.s, d'autres ne disposent que d'une poignée d'heures sous couvert de mutualisation. Les familles de Haute-Loire vont-elles devoir embaucher leur propre AESH, comme cela se fait dans certains départements ? Est-ce cela « *l'école inclusive pour tous, socle d'une société plus juste* » voulue par notre ministère ? Ce n'est pas notre vision à la FSU !

Dans ce contexte, est-ce bien le moment d'imposer **les évaluations d'écoles** aux écoles non volontaires ? Nous vous rappelons que le Ministre a d'ailleurs lui-même repoussé l'échéance après janvier. Le SNUipp-FSU en demande toujours l'annulation, Est-ce le moment de lancer une **grande vague de débats** au sein des écoles ou des établissements du second degré, en associant élus, entreprises, parents, engendrant une nouvelle déréglementation dans l'Education Nationale, avec les conséquences que l'on sait sur les conditions de travail de personnels épuisés par les contre-réformes ? Nous ne le pensons pas.

Les conditions de travail des **stagiaires nouvelle mouture** sont dégradées de façon effrayante ! Envoyés dans le grand bain sans progressivité, devant assurer leurs cours à temps plein, et devant participer aux formations INSPE ainsi qu'au cours de leur master pour une partie d'entre-eux. Quelle maltraitance de l'institution envers ces personnels qui devraient recevoir une prévenance maximale pour entrer dans le métier !

Les anciens aussi souffrent, **l'âge de départ à la retraite recule** au fur et à mesure que leur carrière avance, ils auraient besoin non seulement d'une médecine de prévention forte et disponible mais aussi de dispositifs de cessation progressive d'activité.

Face à une situation aussi difficile, les CHSCT nous paraissent plus que jamais indispensables. Ce sentiment est-il partagé par notre employeur ? Si nous pouvions le croire au cours des premières

années, force est de constater que nous avons eu souvent sujet d'en douter. On peut voir, par exemple, que l'harmonisation académique, que vous mettez si souvent en avant, Mme la DASEN, n'est pas respectée pour le nombre de réunions de cette instance, puisque la Haute-Loire se limite au nombre minimum réglementaire, contrairement aux autres départements de l'académie.

**En ce qui concerne la nouvelle instance, la FSU s'est battue pour que les prérogatives des CHSCT soient maintenues dans les Formations Spécialisées. Nous resterons pleinement mobilisé.e.s pour que ces nouvelles instances jouent pleinement leur rôle. Défendre la santé des personnels et les conditions de travail de tout.e.s est une priorité !**

Les représentants de la FSU43 : Muriel VIGNAUD et Bertrand BISCH